

Compte rendu du Conseil Municipal de Gommegnies du 28/04/2026
Présidé par M. Benoît GUIOST, Maire

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Sébastien DUBRAY	X				
Chantal PISSON	X					Pâquerette POLLET	X				
Yvon BRUNELLE	X					Emmanuel FRUCHART	X				
Carine FREHAUT	X					Hélène MEIMARAKIS	X				
Maxime HONORE	X					Arnaud RASSCKAERT	X				
Elisabeth CARPENTIER	X					Juliette DESLAVIERES	X				
Thierry SALOMEZ	X					Olivier LIMELETTE	X				
Christiane VITO	X					Magali GILBERT			X		Sébastien LOUVRIER
David LOCQUENEUX	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Anne HENRY	X										

Nombre de présents : 18 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 19

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H08

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.

M. le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Juliette Deslavières est désignée secrétaire de séance.

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il n'a pas pris de décisions sous délégation du conseil municipal

Point n° 4 : Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

M. Yvon Brunelle a présenté lors de la séance du 20 Avril 2026, le Compte Financier Unique 2025. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU 2025 définitif et validé par la trésorerie a été réceptionné par la commune le 23 Avril 2026.

M. Brunelle rappelle les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

- **En fonctionnement** : les résultats de clôture de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de **1 121 892,25 €**.

- **En investissement** : les résultats de clôture de l'exercice 2025 font apparaître un déficit de **7954,33 €**.

Les résultats (fonctionnement et investissement) donnent une balance générale des comptes de fin d'exercice 2025 excédentaire de **1 113 937, 92 €**. Il faut donc affecter cette somme au R002 " excédent antérieur reporté à la section de fonctionnement, et affecter le déficit du compte D001 "solde d'exécution négatif" de la section d'investissement de 7954,33€ au compte 1068 "affectation de réserves, excédent de fonctionnement capitalisé ".

Point n° 5 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

M. Yvon Brunelle a présenté lors de la séance du 20 Avril 2026, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

Le CFU 2025 définitif et validé par la trésorerie a été réceptionné par la commune le 23 Avril 2026.

M. Brunelle rappelle les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 :

- **En fonctionnement**: les résultats de clôture de 2025 font apparaître un excédent de **1121892,25 €**.

- **En investissement**: les résultats de clôture de 2025 font apparaître un déficit de **7954,33 €**.

Les résultats (fonctionnement et investissement) donnent une balance générale des comptes de fin d'exercice 2025 excédentaire de **1113937,92 €**.

M. Brunelle demande à l'assemblée de voter l'approbation du Compte Financier Unique Définitif de l'exercice 2025. M. le Maire sort de la salle d'honneur et ne prend pas part au vote.

Section de fonctionnement			
Chapitre		Recettes	
011 Charges à caractère général	668 401,01 €	013 Atténuations de charges	31 921,01 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	913 467,40 €	70 Produits des services	161 848,14 €
014 Atténuations de produits	33 104 €	73 Impôts et taxes	419 508,09 €
65 Autres charges de gestion courante	267 505,27 €	731 Fiscalité locale	790 096,20 €
66 Charges financières	101 760,83 €	74 Dotations et participations	622 779,91 €
67 Charges spécifiques		75 Autres produits de gestion courante	57 339,28 €
68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		76 Produits financiers	-
023 Virement à la section d'investissement		77 Produits spécifiques	374 801,71 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	488 597,38 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
		002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024	1 012 836,42
Total des dépenses de l'exercice	2 472 835,89 €	Total des recettes de l'exercice	3 594 728,14 €
Résultat de clôture	+ 1 121 892,25 €		
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	69 464,22 €	13 Subventions d'investissement	476 936,45 €
21 Immobilisations corporelles	651 747,79 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	458 842,38 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 125 890,11 €	021 Virement de la section de fonctionnement	-
040 Opérations patrimoniales	123 597,38 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	488 597,38 €
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	538 868,96 €
Total des dépenses de l'exercice	1 970 699,5 €	Total des recettes de l'exercice	1 962 745,17 €
Résultat de clôture	-7954,33 €		
Balance Générale	+ 1 113 937,92 €		

Nombre d'élus présents : **17**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**

Exprimés : **18**

Votes pour : **18**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Affectation des résultats 2025

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Suite au vote et à l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 121 892,25 €, et la section d'investissement un déficit de 7954,33 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'affecter 1 113 937,92 € au compte R 002 "excédent antérieur reporté" de la section de fonctionnement ;
- d'affecter 7954,33 € au compte D001 "solde d'exécution négatif" de la section d'investissement.
- d'affecter 7954,33 € au compte 1068 "affectation de réserves, excédents de fonctionnement capitalisé"

M. Brunelle propose à l'assemblée de passer au vote.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Vote des taux d'imposition 2026

M. le Maire propose de reconduire les taux des années précédentes, à savoir :

- **Taxe foncière sur le bâti : 33,64%**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 45,56 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,41 %**

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif 2026 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

M. Yvon Brunelle présente celle-ci à l'assemblée. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Point n° 9 : Vote du budget primitif 2026

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de voter le Budget de l'exercice 2026.

Le budget primitif 2026 a été préparé avec l'ensemble des membres du conseil municipal lors d'une commission préparatoire qui s'est tenue le 09 avril 2026. Puis le projet de budget 2026, ainsi que sa note brève et synthétique ont été transmis aux membres de l'assemblée le 14 avril 2026.

M. le Maire propose à l'assemblée de voter le budget ci-dessous :

Section de fonctionnement : Recettes : 2 935 037,92 € Dépenses : 2 935 037,92 €

Section d'investissement : Recettes : 1 197 848,33 € Dépenses : 1 197 848,33 €

Budget Total : 4 132 886,25 €

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le budget 2026 tel que présenté et distribué aux conseillers municipaux.

M. Limelette demande quel est le montant exact du projet de la halle couverte ? et si le montant des subventions allouées à ce projet est égal à 80% ?

M. le Maire explique alors à M. Limelette que les études, et les dossiers sont en cours de réalisation auprès des différents fournisseurs (Etat, Région,...), que cela prend du temps, et qu'il faut ensuite attendre leurs retours. Pour le moment, la commune a réceptionné la validation pour une aide de 250 000 € de la part du Département.

M. le Maire a une réunion avec Mme La sous-préfète début juin, et le sujet sera abordé.

M. Limelette demande si le montant du projet est bien de 2 700 000 € ?

M. le Maire explique qu'il s'agit de l'estimation faite par le cabinet d'architecte et de l'économiste du projet.

M. Limelette redemande à M. le Maire s'il est sûr d'obtenir 80 % de subvention pour ce projet ?

M. le Maire explique une nouvelle fois à M. Limelette qu'un projet passe par des étapes d'études, de différents diagnostics (structure, étude de sol,...), et qu'ensuite il faut monter les dossiers de subvention auprès des différents organismes en fonction de leur date d'Appel à Projet. Il faut donc un certain temps avant d'avoir une réponse des différents partenaires.

M. Limelette rétorque alors à M. le Maire qu'il va à l'encontre des propos exposés dans sa campagne, soit : "si la commune n'obtient pas 80 % de subvention pour le projet, alors la halle couverte ne se fera pas".

M. le Maire affirme que si les différents partenaires ne donnent pas de subvention, la halle couverte ne pourra pas se faire. Cependant il faut budgétiser les travaux pour ne pas être pris au dépourvu en cas d'accord de subvention.

M. le Maire explique à M. Limelette que c'est ainsi que les projets peuvent être montés, en les budgétisant, et qu'il est important de comprendre comment on monte un budget.

M. le Maire rappelle à M. Limelette qu'il a dit que la commune était surendettée pendant la campagne, M. Limelette réfute ces propos.

Si les différents projets de la commune ne sont pas budgétisés, alors rien ne peut être mis en place .. Le paiement d'un projet non prévu au budget, posera problème au niveau trésorerie.

En revanche, un projet budgétisé n'est pas forcément réalisé. (ex : des reprises des concessions budgétisées en 2025, non réalisées)

M. Limelette dit qu'il ne croit pas que la commune ait engagé des travaux d'étude pour ce projet pour tout annuler en cas de non réception des subventions.

M. Brunelle lui répond qu'il vaut mieux dépenser 200 000€ pour les études, diagnostics, etc.. et voir si c'est faisable, que 2 700 000 € sans être certains d'obtenir à la fin les aides. Dans l'attente des retours des partenaires, il faut bien avancer sur les projets.

M. Limelette pose à la question : la halle couverte ne se fera peut être pas ?

M. le Maire répond qu'il va tout faire pour qu'elle se fasse.

M. le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.

Trois votes contre : M. Limelette, M. Louvrier, Mme Gilbert

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **16** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **3**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 10 : Validation du tableau des effectifs à temps complet

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire présente le tableau des effectifs à temps complet représentant la situation actuelle de la collectivité :

Effectifs à temps complet au 30/01/2026

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif de 1ère classe	1	0
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
		Adjoint administratif	1	0*
Filière technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur	1	0*
	Technicien territorial	Technicien territorial de 1ère classe	1	1
		Technicien territorial de 2ème classe	1	0*
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	3	1
		Adjoint technique	5	4
Filière animation	Animateur territorial	Animateur	1	0*
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0*
Filière médicosociale	ATSEM	ATSEM	2	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	

** Les postes non pourvus mais marqués d'une astérisque ne sont pas pourvus par un fonctionnaire mais sont occupés par un personnel contractuel en application de l'Article 3-3, 2° de la Loi n° 84-53 DU 26/01/1984.
Ces postes ne sont actuellement plus ouverts au recrutement.*

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs à temps complet présenté.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 11 : Validation du tableau des effectifs à temps non complet

M. le Maire expose le tableau des effectifs à temps non complet représentant la situation actuelle de la collectivité.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la tableau repris ci-dessous :

Effectifs à temps non complet au 30/01/2026

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		Adjoint technique	2	0*
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	4	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	
* Les postes non pourvus mais marqués d'une astérisque ne sont pas pourvu par un fonctionnaire mais sont occupés par un personnel contractuel en application de l'Article 3–3, 2° de la Loi n° 84-53 DU 26/01/1984. Ces postes ne sont actuellement plus ouverts au recrutement.				

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 12 : Attribution des subventions aux associations sportives

Yvon Brunelle, Adjoint aux Finances, à l'Environnement et aux Associations, présente la situation actuelle sur les demandes de subvention des associations. Seuls les dossiers complets, et répondant aux critères demandés sont soumis au vote.

Une réunion avec les associations a été organisée le 4 Novembre 2025 pour présenter et expliquer le dossier de demande de subvention et répartir l'utilisation des salles.

M. le Maire et M. Brunelle font un point sur les subventions exceptionnelles proposées pour l'année 2026.

Mme Fréhaut, Adjointe à la jeunesse et à la culture demande à l'assemblée de voter le tableau de subventions des associations sportives.

M. Louvrier, M. Limelette, M. Dubray, Mme Gilbert, Mme Carpentier, Mme Pisson, M. Brunelle, et M. le Maire ne prennent pas part au vote, du fait de leur implication dans l'une de ces associations sportives.

Association	Subvention 2025	Proposition 2026
Gymnastique Entretien Adultes	300 €	300 €
Judo Club	1500 €	1000 €
U S G C	5 000 €	5 000 €
Good Vibes	150 €	150 €
Tennis Club de Gommegnies	500 €	500 €
Association des Raquettistes de Gommegnies	200 €	300 €
Les randonneurs de la Licorne	320 €	320 €
Comité Sports et Loisirs	1600 €	2 000 €
	9 570 €	9 570 €

Subvention exceptionnelle 2026		Proposition
Judo Club (Accroissement du nombre d'adhérents et organisation d'un tournoi)		500 €
Total:		500 €

Nombre d'élus présents : **10** Votants (élus présents et pouvoirs) : **11** Exprimés : **11**

Votes pour : **11** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 13 : Attribution des subventions aux associations

Yvon Brunelle, Adjoint aux Finances, à l'Environnement et aux Associations, présente la situation actuelle sur les demandes de subvention des associations. Seuls les dossiers complets, et répondant aux critères demandés sont soumis au vote.

Une réunion avec les associations a été organisée le 4 Novembre 2025 pour présenter et expliquer le dossier de demande de subvention et répartir l'utilisation des salles.

M. le Maire et M. Brunelle font un point sur les subventions exceptionnelles proposées pour l'année 2026.

M. Le Maire propose à l'assemblée de voter le tableau des subventions des associations non sportives.

Mme Henry, Mme Deslavières, Mme Fréhaut, Mme Vito et M. Limelette ne prennent pas part au vote du fait de leur implication dans l'une de ces associations.

Association	Subvention 2025	Proposition 2026
Association Générale des Familles de Gommegnies	2 000 €	2 000 €
Association Sweety Pets	300 €	400 €
Les conteurs électriques	600 €	600 €
Société de Musique La Licorne	1500 €	1500 €
Chorale Cœurs en Chœur	400 €	400 €
Gribouill'art	200 €	250 €
Sauvons Notre Patrimoine	500 €	500 €
UNC	150 €	150 €
Totaux	5650 €	5 800 €

Subvention exceptionnelle 2026		Proposition
Chorale Cœurs en chœur (Anniversaire de la chorale - Participation aux cérémonies commémoratives officielles)		700 €
Société de Musique la Licorne (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5/an)		350 €
UNC (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5/an)		350 €
Totaux:		1400 €

Nombre d'élus présents : **13**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **14**

Exprimés : **14**

Votes pour : **14**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 14 : Convention de partenariat avec l'association 30 millions d'amis et avec l'association Sweety Pets

M. le Maire explique à l'assemblée que la Fondation 30 Millions d'Amis soutient des programmes relatifs à la mise en place de campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.

En partenariat avec l'association Sweety pets et un vétérinaire, la commune souhaite participer à ce dispositif.

La Fondation 30 Millions d'Amis s'engage à prendre en charge les frais des stérilisations et de puces électroniques suivants :

- 100 € pour les mâles
- 140 € pour les femelles
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies

Les frais sont directement payés par la Fondation au vétérinaire.

Suite à la demande de l'association Sweety Pets, le surplus sera pris en charge par la commune (différence entre l'aide accordée et les tarifs vétérinaires).

La campagne se portera principalement sur la rue du Sarlonton.

Les tarifs vétérinaires sont les suivants :

- pour un mâle : castration + identification puce = environ 100 €

- pour une femelle :

Ovariohystérectomie + identification puce : environ 164,80 €

Ovariectomie + identification puce : environ 134,80 €

Une estimation correcte et réalisable a été effectuée par la présidente de Sweety pet's pour la prise en charge de 20 chat/tes sur l'année 2026.

En participant au dispositif proposé par la Fondation 30 Millions d'Amis, la municipalité s'engage à :

- Utiliser cette aide uniquement pour les chats sauvages, inapprochables, âgés de + 6 mois
- Ne pas capturer des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis
- Les relâcher sur leur lieu de vie après stérilisation
- Prendre en charge la différence entre l'aide accordée et les tarifs vétérinaires
- Mener une campagne de stérilisation dans le respect de l'animal et de la tranquillité publique
- Afficher en mairie, l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat, et rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

M. le Maire passe au vote pour la signature de cette convention de partenariat avec l'association 30 millions d'Amis.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 15 : Désignation des jurys criminels

M. le Maire fait part à l'assemblée de la circulaire du 20 Avril 2026 relative à la constitution de la liste préparatoire de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord au titre de l'année 2027.

M. le Maire explique la procédure pour la constitution des Jurés Criminels suivante : il faut effectuer un tirage au sort en utilisant la liste générale des électeurs 2026.

Le conseil municipal a tiré au sort les jurés criminels par désignation sur la liste électorale selon les instructions de la circulaire.

Les noms des jurés tirés seront transmis à la Cour d'Appel de DOUAI.

Les jurés tirés au sort pour la ville de Gommegnies sont :

M. Eric Baert

M. Delevoye David

Mme Dubois Vanessa

Mme Kwiathowski Laurine

Mme Pecriaux Bénédicte

M. Fréhaut Frédéric

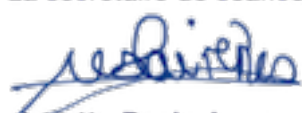
Point n° 16 : Informations et questions diverses

- 8 mai à 11h : rassemblement au monument aux morts pour la commémoration. Il y aura ensuite dans la salle des fêtes, la remise des médailles du travail pour 19 personnes.
- 8 / 9 mai dans la Salle des Fêtes : Les 10 ans des Conteurs Electriques
- 22 / 23 Mai : Le Festival Pop'N Corne sur la Place de Carnoy

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 21H05

**Le/la Secrétaire,
Mme Juliette DESLAVIERES**

**Le Maire,
Benoît Guiost**

La secrétaire de séance,  Signé Juliette Deslavieres		Le Maire,  Benoît GUIOST	
---	---	--	---